

mazars

1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG

France

Tél : +33 (0)3 88 15 45 50

Fax: +33 (0)3 88 37 00 39

www.mazars.fr

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2021

MAZARS STRASBOURG

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG

Capital social de 400 000 euros – RCS Strasbourg 348 600 990

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Association à but non lucratif

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2021

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association International Space University relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- La note 6 « *Changement de méthode* » de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 août 2021.
- La note 7 « *Continuité d'exploitation* » de l'annexe aux comptes annuels qui expose la stratégie de réorganisation de l'association International Space University et les hypothèses justifiant l'application du principe de continuité de l'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel de l'Université du Comité Exécutif dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 4 Février 2022



Gilles CONTESSE

Bilan
Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au: 31/08/21

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/08/20	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 703	10 703	0	0
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	196 076	185 324	10 753	12 421
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	206 779	196 026	10 753	12 421
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 649	7 364	2 285	3 387
Autres immobilisations corporelles		829 653	704 216	125 436	150 858	
Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	839 302	711 580	127 722	154 244	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	10 016		10 016	16	
	Prêts	24 737		24 737	24 737	
	Autres immobilisations financières	436		436	436	
	Total	35 189	0	35 189	25 189	
Total I		1 081 270	907 606	173 663	191 854	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes	12 417		12 417	14 015
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	562 835	5 440	557 395	452 581
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	225 021		225 021	29 664
		Total	787 856	5 440	782 417	482 246
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement		0	0	0	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 068 891		1 068 891	674 029	
	Charges constatées d'avance (4)	21 750		21 750	27 875	
	Total II	1 890 914	5 440	1 885 475	1 198 165	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V	1 109		1 109	1 359	
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)		2 973 292	913 046	2 060 247	1 391 378	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Comptabilité tenue en euros

Bilan
Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au: 31/08/21

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. ind. biens renouvelables)		
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Ecart de réévaluation		
		Réserves	23 284	23 284
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
	Autres			
	Report à nouveau	-650 596	177 153	
Exédent ou déficit de l'exercice	-38 699	-827 749		
<i>Situation nette (sous total)</i>	-666 011	-627 312		
Fonds propres consommables	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	54 587	67 811	
	Provisions réglementées			
Total		-611 424	-559 501	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux apports, dons, legs et donations			
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
Total		I 0	0	
Provisions & fonds dédiés	Provisions pour risques	0	0	
	Provisions pour charges			
Total		II 0	0	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	400 716	16	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	626 587	630 920	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	876 033	468 868	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	402 863	439 468	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	113 185	69 903	
Produits constatés d'avance (1)	252 287	341 705		
Total		IV 2 671 671	1 950 879	
Ecart de conversion passif		V		
Total du passif (I+II+III+IV+V)		2 060 247	1 391 378	
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Période de l'exercice 31/08/21
Période de l'exercice précédent 31/08/20

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	850	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 326	221
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 522 338	1 711 643
	dont parrainages		
	Montant net du chiffres d'affaires	2 524 514	1 711 864
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation (1)	629 461	546 854
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	11 097	4 568
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 919	8 106	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	12 975	7 041	
Total des produits d'exploitation I		3 181 965	2 278 434
Charges d'exploitations	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes (2)	1 482 665	1 312 267
	Aides financières	1 500	3 600
	Impôts, taxes et versements assimilés	110 665	117 870
	Salaires et traitements	1 108 645	1 182 412
	Charges sociales	440 318	467 726
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 745	37 069
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	60 540	10 455
Total des charges d'exploitation II		3 247 078	3 131 401
Résultat d'exploitation (I-II)		-65 113	-852 967
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	355	990
	Autres intérêts et produits assimilés	0	1 385
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	1 211	29 072
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers III		1 566	31 446
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
	Intérêts et charges assimilées	700	0
	Différences négatives de change		34 677
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières IV		700	34 677
Résultat financier (III-IV)		866	-3 231
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-64 247	-856 198
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier immobilier		

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat
Association
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Période de l'exercice 31/08/21
Période de l'exercice précédent 31/08/20

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 605	29 672
	Produits exceptionnels sur opérations de capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	29 605	29 672
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 705	857
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	3 705	857
Résultat exceptionnel (V-VI)		25 899	28 815
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		351	366
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			
Total des produits (I+III+V+IX) XI		3 213 136	2 339 552
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		3 251 834	3 167 301
Excédent ou déficit (XI-XII)		-38 699	-827 749

Comptabilité tenue en euros

INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Comptes annuels

au 31 août 2021

1. NATURE ET OBJET DE L'ASSOCIATION

- L'association "International Space University" ("L'université") est inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance d'Illkirch depuis le 22 mars 1994 et est soumise au régime de la loi applicable aux Associations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle dans ses articles 2.1 et suivants du Code Civil Local.
- L'association a pour objet l'établissement d'une institution internationale d'enseignement supérieur vouée à l'étude de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques par la mise en œuvre de programmes de recherche et d'enseignement internationaux et multidisciplinaires.
- Lors de sa création, l'association a adopté la dénomination "International Space University", avec les droits et obligations qui s'y rattachent, avec l'accord de l'International Space University Organization, Inc. ("ISU-Org.Inc."). Cet organisme sans but lucratif a été créé le 15 juillet 1987 et est soumis aux lois du Commonwealth of Massachusetts aux Etats-Unis d'Amérique.
- L'université et ISU-Org.Inc. adhèrent aux mêmes objectifs et ont en commun les mêmes membres.

2. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'UNIVERSITE

Les activités et programmes d'enseignement sont principalement :

- Space Studies Program (SSP) : une université d'été d'une durée de neuf semaines qui a lieu chaque année dans un autre pays. Pour l'exercice 2021, en raison du contexte sanitaire, ce programme a été déployé sur deux sites en parallèle, à Grenade en Espagne et à Strasbourg sur le Campus Central de l'ISU, en plus d'une version en ligne qui elle s'est tenue dans une version plus courte.
- Master of Space Studies (MSS) program : un cycle d'études d'une durée de douze mois (dont trois mois en stage) qui a lieu au campus central à Strasbourg - France. Il peut être complété d'une deuxième année, en option (MSS Year B), consistant en un module unique de thèse qui peut se dérouler soit au campus central de l'ISU soit dans une autre institution ou organisation.
- Southern Hemisphere Space Studies Program (SH-SSP) : un programme de 5 semaines organisé en partenariat avec l'Université d'Australie du Sud (UniSA) conçu plus particulièrement pour l'environnement spatial de l'hémisphère sud, qui traite particulièrement des applications spatiales, du droit spatial et des services liés au spatial. Pour l'exercice 2021, en raison du contexte sanitaire, ce programme s'est tenu en ligne, pour la même durée qu'habituellement.
- Professional Development Program (PDP) : des programmes de formation professionnelle de courte durée, en particulier l'Executive Space Course (ESC) ;
- Forum and Outreach Activities : l'organisation de symposia et d'ateliers dans un environnement international et neutre.
- Projets de recherche.

3. ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Chaque été depuis sa création en 1988 et jusqu'en 1994, ISU-Org.Inc. avait organisé une session d'été qui avait lieu dans un institut académique renommé. Un programme d'études extrêmement novateur est développé chaque année dans neuf domaines. A partir de 1995, l'université a développé un programme de master, le "Master of Science in Space Studies".

L'université bénéficie du soutien au niveau mondial de nombreux organismes, ce qui lui a permis d'élaborer un programme d'enseignement supérieur unique et innovant. Ces facteurs de succès font que l'université continuera à donner accès aux meilleures ressources disponibles pour l'enseignement et la recherche dans le domaine spatial.

L'université est une association sans but lucratif vouée au service des besoins des organisations industrielles, académiques et gouvernementales agissant dans le domaine de la recherche et du développement spatial. L'université recherche activement le soutien et la participation de sociétés, fondations, agences gouvernementales et personnes physiques qui s'intéressent à cette initiative majeure.

3.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'Université n'a pas connaissance d'incertitude significative qui pourrait remettre en cause l'équilibre budgétaire.

4. FAITS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

L'université a signé au cours de l'exercice comptable 2020 des accords avec deux de ses principaux financeurs confirmant l'obtention de subventions pour la période 2020-2022.

La crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 continue d'impacter l'International Space University. En 2021, l'université s'est adaptée au contexte actuel dans son offre de programme, en permettant en particulier aux participants qui ne pouvaient pas voyager de suivre les programmes proposés, ou une adaptation de ceux-ci, de façon virtuelle. Ceci s'est appliqué en particulier pour les programmes courts, le SH-SSP et le SSP, mais aussi pour le programme Master qui, même s'il a pu commencer en présentiel en septembre 2020 a dû basculer en télé-éducation à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mars 2021.

Une attention particulière aux coûts opérationnels a été et continue d'être apportée.

Par ailleurs, du fait de la situation financière liée à la perte de l'exercice 2020, un prêt Garanti par l'Etat a été souscrit à hauteur de 400 K€ auprès de la Société Générale et les fonds ont été réceptionnés en décembre 2020.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association International Space University ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par l'ANC 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application pour la 1ère année du nouveau règlement ANC 2018-06
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLES

Les réformes du plan comptable des entités à but non lucratif éditées par l'Autorité des normes comptables ANC 2018-06 et 2020-08 pour mise en application sur les comptes ouverts à la date du 1er janvier 2020 a donné lieu à une modification de présentation des états financiers :

- Utilisation de la liste des comptes du nouveau plan comptable,
- Application de la nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat,

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, à l'exception de l'application pour la 1ère année du règlement ANC 2018-06.

7. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation appliqué pour l'établissement des comptes clos au 31 août 2021 se fonde notamment sur le fait que :

- L'université a été en mesure d'accueillir une classe de 45 étudiants à son programme Master of Space Studies en septembre 2021;
- Les subventions prévues aux contrats pluri-annuels seront versées normalement ;
- Pour le programme Space Studies Program de l'été 2022, un certain nombre de participants est déjà confirmé sur la base des confirmations d'inscriptions que nous avons reçu pour l'été 2020 ou 2021 et qui ont dû être reportées du fait du contexte sanitaire empêchant certains participants de voyager ou les contraignant à se confiner sur de trop longues périodes à l'arrivée ou au retour, ainsi que les subventions financières qui les accompagnaient.
- L'université a par ailleurs sollicité ses caisses d'organismes sociaux et a pu obtenir un échéancier d'apurement des dettes sur 24 mois à partir de novembre 2021 pour les reports de paiement obtenus au printemps dernier. Si besoin elle sollicitera de nouveaux reports de paiement.
- Le paiement du loyer et des acomptes provisionnels sur charges ont également été reportés, représentant 555 703 € au 31 août 2021 pour la période de février 2020 à août 2021.
- L'université a obtenu un prêt garanti par l'Etat qui lui a été versé en décembre 2020. Une demande de report du remboursement de ce prêt et de son étalement sur cinq ans a été faite en octobre 2021 et a été accordée.

La mise en œuvre de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus a permis à l'Université de faire face à ses besoins financiers pour les douze mois suivants la clôture de l'exercice et doit lui permettre d'y faire face les douze mois suivants. C'est pourquoi nous avons arrêté les comptes de l'association International Space University au 31 août 2021 dans une perspective de continuité d'exploitation.

La concrétisation de ces hypothèses de continuité d'exploitation est structurante en particulier dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

L'absence de réalisation de ces hypothèses pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

7.1. IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les frais d'établissement sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels font également l'objet d'un amortissement sur 1 à 3 ans.

7.2. IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire, suivant les durées estimées suivantes :

■ agencement et installations	7 à 10 ans
■ matériel de bureau	5 ans
■ matériel informatique	3 à 5 ans
■ mobilier	10 ans

7.3. CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en Euro sur la base des cours de devises en vigueur à la clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique (écart de conversion).

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

7.4. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produits d'exploitation au moment de leur octroi.

Certaines subventions sont soumises à la réalisation de certaines conditions pour leur utilisation. Si ces conditions ne sont pas remplies à la clôture de l'exercice, les revenus sont différés jusqu'à la réalisation de ces conditions.

L'Université a reçu des subventions faisant l'objet de conditions d'utilisation en ce qui concerne le développement de programmes d'études et d'autres projets de recherche, l'octroi de bourses d'études pour le Master et le Space Studies programs.

7.5. FRAIS DE SCOLARITE DES PROGRAMMES MASTER

Le cycle d'études commence le 1^{er} septembre de chaque année pour une durée de douze mois. Les frais de scolarité sont payables d'avance. D'un point de vue comptable, ils sont comptabilisés au titre de l'exercice auquel ils se rapportent.

7.6. REGIME FISCAL

Des instructions fiscales datées du 15 septembre 1998 et 19 février 1999 précisent les conditions de non-imposition à l'impôt sur les sociétés, la TVA et la taxe professionnelle des associations.

L'Université a consulté l'administration fiscale sur son statut au regard des nouveaux critères de lucrativité définis avant le 1^{er} janvier 2000. Depuis le 1^{er} septembre 2005, l'ISU est soumise à TVA et impôt sur les sociétés pour ses activités lucratives. Le seuil d'assujettissement de 60 000 € correspondant aux recettes des activités lucratives au titre de l'exercice 2020/2021 n'a toutefois pas été atteint. Par conséquent, aucun dépôt de liasse fiscale sur les activités lucratives ne sera requis au titre de l'exercice écoulé.

7.7. CONTRIBUTION EN NATURE

Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées. En 2021, elles consistaient principalement en la mise à disposition de personnel permanent (CASC et la NASA).

8. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

8.1 IMMOBILISATIONS

En €	Début d'exercice	Acquisition	Cessions et mises au rebut	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	172 094			172 094
Dépôt de marque	23 982			23 982
Sous-total Immobilisations incorporelles	206 779	-	-	206 779
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	378 587	14 554		393 141
Mobilier	231 549	-		231 549
Autres immobilisations	214 612			214 612
Sous-total Immobilisations corporelles	824 748	14 554	-	839 302
Immobilisations financières	25 189	10 000		35 189
Total immobilisations	1 056 716	24 554	-	1 081 270

8.2. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENTS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	172 094			172 094
Dépôt de marque	11 561	1 668		13 229
Sous-total Immobilisations incorporelles	194 357	1 668	-	196 026
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	308 950	38 734		347 683
Mobilier	231 566			231 566
Autres immobilisations	129 988	2 343		132 331
Sous-total Immobilisations corporelles	670 504	41 077	-	711 580
Total amortissements	864 861	42 745	-	907 606

8.3. AUTRES CREANCES

En €	Exercice	Exercice précédent
Autres créances	-	-
ISU-MA	89 024	15 478
Subventions à recevoir	128 464	
RRR à obtenir	-	5 361
Produits à recevoir	1 750	8 500
Personnel et Etat	5 663	312
Divers	120	12
Total	225 021	29 664

Les montants ci-dessus des autres créances s'entendent avant dépréciation. L'ensemble de ces créances est à une échéance inférieure à un an.

8.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 21 750 € au 31 août 2021, contre 27 875 € à la clôture de l'exercice précédent.

8.5. AUTRES DETTES

En €	Exercice	Exercice précédent
Dettes financières	400 716	-
Prêt garanti par l'Etat	400 716	16
Autres dettes	113 185	69 903
Dettes diverses	113 185	69 903
Produits constatés d'avance	252 287	341 705
Frais d'études Master	33 422	109 765
SSP	107 198	120 741
SHSSP	3 719	3 719
Subventions Eurométropole de Stg	107 948	107 480

Les dettes diverses au 31 août 2021 incluent 32K€ de fonds de bourse ESA et ISU et 7K€ de fonds de bourse SHSSP qui consistent au versement par des anciens élèves de contributions dont le montant total est basé sur la moitié de l'aide financière (issue de subventions de ces organisations) qu'ils ont reçu pour couvrir une partie de leurs frais d'inscriptions. Le versement de ces contributions est soumis à une obligation morale, non contractuelle, dépendant en particulier de leur situation professionnelle et financière. Quand les anciens élèves procèdent à ce versement, l'ISU alloue l'argent à un fond qui est ensuite utilisé pour accorder de nouvelles bourses à de futurs étudiants/participants aux programmes de l'ISU. C'est seulement lorsqu'une nouvelle bourse est consentie à partir de ce fond qu'elle est reconnue comme un produit d'exploitation.

Les produits constatés d'avance de la SSP correspondent aux droits d'inscriptions facturés en 2020 ou 2021 pour des participants qui ont dû différer la participation à ce programme à plus tard du fait du contexte sanitaire.

L'ensemble des autres dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

8.6. ETAT DES PROVISIONS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	-			-
Provision pour litiges	-			-
Provisions pour dépréciation				
Autres créances	-			-
Provisions comptes clients	7 439		2 000	5 439
Total	7 439	-	2 000	5 439

8.7. CHARGES A PAYER et PRODUITS A RECEVOIR

En €	Exercice	Exercice précédent
Libellé		
Charges à payer	533 496	369 635
Fournisseurs	349 690	248 442
Fiscal et social	165 484	103 017
Autres charges à payer	18 322	18 176
Produits à recevoir	345 984	265 095
Clients - Factures à établir	344 234	256 595
Divers - Produits à recevoir	1 750	8 500

Les comptes de régularisation sur les dettes fournisseurs comprennent en 2021 les provisions sur charges bâtiment et le loyer dus pour le deuxième semestre de l'exercice précédent (du 01/03/2020 au 31/08/2020) et pour les deux semestres de l'exercice en cours (du 01/09/2020 au 28/02/2021 et du 01/03/2021 au 31/08/2021) et l'estimation des charges supplémentaires sur le décompte réel des charges du bâtiment pour 2020 et 2021. Sont également inclus les coûts d'accès à Internet pour lesquels les factures n'avaient pas encore été reçues au 31 août 2021.

Les Produits à recevoir sur les clients comprennent le solde à facturer pour le versement des bourses d'études des participants aux programmes de 2021.

8.8. ANALYSE DES FINANCEMENTS AFFECTES

Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des financements affectés aux étudiants (frais de scolarité, bourses, financements spécifiques). La production vendue totalise les subventions et aides extérieures affectées à un programme (MSS, SSP principalement).

L'ensemble des financements reçus par l'Université se ventile par activités de la manière suivante :

En K€	FINANCEMENTS TOTAUX	
	Exercice	Exercice précédent
Space Studies Program	1 360	
ISP/SSP en ligne	204	609
MSS	785	803
MSS Year B	8	
SH-SSP	118	319
Autres activités	290	88
Subventions générales	360	411
	3 124	2 230

8.9. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le résultat de l'exercice précédent s'élevait à -827 749 €. Il a été affecté en totalité en report à nouveau.

8.10. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Exercice	Exercice précédent
Salariés permanents siège	22	24
Détachés d'autres organismes	1	1

8.11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Year-end	Previous Year-end
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3 705	857
Ventes et réductions/ex. antérieurs		
Total des charges exceptionnelles	3 705	857
Produit except./opérations de gestion	29 605	29 872
Produits/cession d'actif corporel		
Total des produits exceptionnels	29 605	29 872

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion consistent en l'annulation de dettes d'exercices antérieurs qui ne sont plus justifiées.

9. SITUATION FINANCIERE

L'Université, de par son activité, doit gérer des flux irréguliers de trésorerie. Le maintien de son rythme de croissance et l'amélioration de son financement dépendent de nombreux facteurs, tels que l'inscription comme par le passé d'un nombre d'étudiants suffisant et le soutien financier de ses partenaires. Ce soutien financier dépendra de la capacité de l'Université à obtenir des avantages pour faciliter son exploitation, de la réussite du programme Master, ainsi que du succès des actions de soutien qui seront lancées.

L'exercice 2021 se solde par une perte de 38 699 € qui conduit à une situation nette négative de - 666 011 € à la clôture au 31 août 2021.

10. CAMPUS PERMANENT

Dans le cadre de l'installation de son campus permanent à Strasbourg, l'Université a conclu un partenariat avec des organismes publics français, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Université de Strasbourg, qui se sont engagés à financer la totalité de la construction du campus permanent à Illkirch. La construction a été achevée au printemps 2002 et un bail avait été conclu pour une durée de 15 ans. Un nouveau bail a été conclu par anticipation au 01/09/2016 pour une nouvelle durée de 15 ans, permettant d'assurer la pérennité du Campus Central de l'ISU dans le bâtiment.

11. OPERATIONS EFFECTUEES AVEC ISU-MA (EN €)

■ Autres créances (solde compte courant)	89 024
--	--------

Le détail des principaux mouvements du compte courant est le suivant :

■ Solde au 31 août 2020	15 478
■ Commandes ISU-MA à ISU France	75 467
■ Autres mouvements (virements entre sociétés)	(1 921)
■ Solde Compte courant au 31 août 2021	89 024

12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Université a reçu des subventions d'organismes publics et quasi-publics. Ces subventions sont accordées sous réserve de la réalisation de certaines conditions. La réalisation par l'Université de ces conditions pourrait faire l'objet d'un audit ou d'une revue par les organismes les ayant accordées, de ce fait elles pourraient être éventuellement remises en cause.

L'Université considère au mieux de ses connaissances, que ce risque n'existe pas, les subventions ayant été utilisées conformément à leur objet.

La valeur actuelle probable au 31 août 2021 des indemnités de fin de carrière à verser par notre établissement s'élève à 78 716 €.